
**Arrêté ministériel portant agrément de l'Unité de
Psychopathologie Légale, en tant que partenaire
apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'Unité de Psychopathologie Légale, sise rue Despars 92, à 7500 Tournai, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'Unité de Psychopathologie Légale est agréée pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour les arrondissements judiciaires de Bruxelles, du Brabant-Wallon, du Hainaut, de Namur, de Liège et du Luxembourg.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.